



le mémento

des activités sociales de l'énergie

activités
sociales
de l'énergie



www.ccas.fr



le mémento

des activités sociales de l'énergie

Bienvenue chez vous !

CCAS : Caisse centrale d'activités sociales du personnel des IEG

CMCAS : Caisse mutuelle complémentaire et d'actions sociales

IEG : Industries électrique et gazière

SLVie : Section locale de vie

activités sociales de l'énergie



Vos activités sociales

Les activités sociales de l'énergie sont souvent connues et reconnues pour la qualité de leurs propositions de séjours de vacances adultes et de colos. Mais l'étendue des domaines d'activités, la diversité des offres qui sont faites aux agents des IEG sont plus souvent méconnues. Nous avons donc voulu, avec ce mémento, vous les présenter pour permettre à plus de bénéficiaires de s'en emparer, pour eux-mêmes et leurs familles, mais aussi pour les aider à devenir actrices et acteurs de leurs activités sociales.

En proximité avec les CMCAS, sur l'ensemble de la France avec la CCAS, les activités sociales sont le fruit de vos votes, vos propositions, votre engagement. Elles sont financées par le 1%, qui n'est pas seulement redistribué, mais valorisé pour enrichir nos différentes offres. Nos valeurs de justice, de solidarité et de dignité s'accompagnent d'une volonté de développer le lien social, les rapports humains.

N'hésitez donc pas à vous rapprocher de vos collègues en SLVie et CMCAS pour toute demande d'information.

Michael Fieschi

Président de la CCAS

Jean-Claude Moreau

Président du comité de coordination des CMCAS



Magali et Aurélien
chez eux à Saint-Lô
le 15/12/2011

être bénéficiaire des activités sociales

Les SLVie, les CMCAS et la CCAS au service de 652 000 bénéficiaires

En proximité, sur tout le territoire et en outre-mer : vos SLVie (600) et CMCAS (70)

- ouvrent vos droits aux activités sociales (vous êtes rattaché à la CMCAS de votre lieu de travail pour les actifs, de votre lieu d'habitation pour les inactifs)
- sont vos interlocuteurs privilégiés au quotidien : accueil, informations, inscriptions...
- développent des activités culturelles, sportives et de loisirs, assurent les actions sanitaires et sociales et de santé
- constituent le relais pour les activités organisées nationalement.

À l'échelle nationale, la CCAS met en œuvre des séjours de vacances, des activités culturelles et sportives, des contrats groupe d'assurances, la prévention et la promotion de la santé, la restauration méridienne.

Bon à savoir !

Nouvel(le) ouvrant droit, votre inscription dans le fichier bénéficiaires n'est pas « automatique » ! Prenez contact avec votre SLVie ou CMCAS pour :

- obtenir votre attestation carte activ' - le sésame d'accès à vos activités sociales,
- connaître votre taux de participation établi à partir de votre coefficient social calculé sur le revenu du foyer et sa composition,
- calculer votre participation financière,
- vous connecter sur votre espace personnel activ' sur ccas.fr,
- recevoir le journal des activités sociales de l'énergie, et le journal de votre CMCAS.

Comment s'inscrire auprès de sa CMCAS ?

Transmettez-lui :

- une fiche de renseignements dûment remplie disponible auprès de votre SLVie,
- une photocopie de l'avis d'imposition (ou non-imposition) de l'année N-1 de tous les membres du foyer,
- votre lettre d'embauche, contrat de travail ou avis de mouvement du personnel délivré par le service Ressources Humaines.

Pour contacter votre CMCAS, reportez-vous page 26

Myriam
Assises des Pensionnés
Paris, le 14 décembre 2011



Démocratie, lien social

Devenez les acteurs de vos activités sociales !

Construisez vos activités au quotidien dans votre SLVie

C'est un lieu où vous avez la possibilité de vous exprimer librement et de faire des propositions d'activités.
À l'assemblée générale de votre CMCAS, les délégués, élus, font part de vos attentes, souhaits et questions.

Participez à l'animation de vos activités sociales, prenez le relais

Les activités sociales sont basées sur le principe du « Par et du Pour ». C'est-à-dire qu'elles sont réalisées Par les bénéficiaires, Pour les bénéficiaires.

S'investir bénévolement dans la vie des activités sociales, dans le réseau solidaire, c'est contribuer à renforcer le lien social intergénérationnel : favoriser la rencontre, la découverte, le partage, l'échange, rompre l'isolement, écouter, aider...

Agissons pour maintenir le financement des activités sociales

Les Activités sociales sont financées par le versement de 1 % des recettes d'exploitation des entreprises assurant la distribution du gaz et de l'électricité.
Ce mode de financement original est un acquis social qu'il faut défendre.

Préparatifs avant le départ
d'un séjour Jeunes à l'étranger
Regroupement à la Ville-du-Bois,
le 4 août 2011



Week-end pour tous
Handi-Valide
Une soirée à Arès,
le 1er octobre 2011



Événement
Festival Contre Courant en Avignon,
La Barthelasse, le 8 juillet 2011

Vacances

Des choix, pour tous et partout !

Les séjours avec la CCAS

- Séjours dans les centres de vacances
- Séjours à thème : arts et culture, bien-être, sports, événements
- Séjours avec priorité d'affectation aux 18-35 ans : vacances aventures
- Voyages solidaires
- Circuits, séjours à l'étranger
- Vacances et handicap : centres accessibles, séjours pluriels*...
- Séjours bleus pour agents en inactivité*
- Séjours de soutien temporaire*
- Séjour d'accompagnement maladie d'Alzheimer*

* Plus de détails dans le Guide de la protection sociale

Consultez ou commandez, dans la limite des stocks disponibles, votre catalogue Vacances sur ccas.fr ou auprès de votre SLVie/CMCAS

Bon à savoir !

Découvrez l'avantage joker, une priorité d'affectation pour les embauchés de moins de 3 ans.

Voir conditions générales (ccas.fr, catalogues ou en SLVie/CMCAS).

Les vacances avec nos partenaires

En France et à l'étranger, des séjours ouverts à tous en villages de vacances, gîtes, mobil-homes, camping... à tarifs préférentiels négociés par la CCAS auprès de nos partenaires du tourisme social à partager en famille ou entre amis !

Consultez les offres partenaires en SLVie/CMCAS et sur ccas.fr > [Vacances](#)

Les séjours CMCAS

Votre CMCAS organise aussi ses propres séjours : renseignez-vous !

Bon à savoir !

Comment partir ?

Selon le type de séjour et les périodes :

- Demande de séjour
- Réservation directe

Inscription sur internet, auprès de sa SLVie, CMCAS

Retrouvez l'intégralité des offres vacances, les conditions d'accès et consultez les places disponibles en ligne sur ccas.fr > [Vacances](#) ou renseignez vous auprès de votre SLVie/CMCAS.



Séjour CCAS
Développement durable et bio,
Pyrénées, le 17 août 2007

Noémie et Charline
Co-déplacement séjour 15/17 ans,
entre Rennes et Paris, le 12 février 2012

les Colos

An savoir-faire reconnu !

Une large palette d'offres construites autour du projet éducatif des électriciens et gaziers et de la convention des droits des jeunes.

- Séjours jeunes nationaux et internationaux construits par la CCAS (6 à 20 ans)
- Séjours jeunes régionaux et de proximité proposés par les CMCAS (4 à 17 ans)
- Centres de loisirs organisés par les CMCAS

Pour tout savoir sur les séjours par tranche d'âge, télécharger les fiches d'inscription et les catalogues régionaux, feuilleter le catalogue des colos en ligne : rendez-vous sur ccas.fr > Colos.

Retrouvez aussi toutes les informations dans les catalogues Jeunes nationaux et régionaux ou renseignez-vous auprès de votre SLVie/CMCAS.

Au cœur de notre démarche éducative : la participation des jeunes, acteurs de leurs vacances.

Les principes de vie et d'organisation des séjours CCAS sont inscrits dans le projet éducatif des électriciens et gaziers et dans la convention des droits des jeunes autour de nos valeurs fondamentales : justice, solidarité, respect de tous.

À découvrir sur ccas.fr > Colos

La convention est visible dans tous les centres de vacances jeunes.

Bon à savoir !

35 000 jeunes de 4 à 20 ans partent chaque année avec la CCAS.

La CCAS accueille dans de nombreux centres de vacances des jeunes en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques de santé : en 2011, plus de 450 jeunes sont partis en colos dans des séjours dits « pluriels »

> Contact et inscription auprès de votre CMCAS.

Culture

Agir pour la démocratisation culturelle

Activités culturelles et de loisirs de proximité

- Partenariats : les festivals, manifestations, salons, musées... ccas.fr > Culture > [Partenariat](#)
- Événements culturels nationaux et régionaux bénéficiant de rencontres et d'accès privilégiés pour les agents des IEG et leur famille

Renseignez-vous
auprès de votre
CMCAS

Activités culturelles organisées par les CMCAS :

- Bibliothèques
- Ateliers artistiques et culturels, soutien aux pratiques amateurs
- **Les Parle** : Pratiques Amateurs aux Rendez-vous de la Lecture et de l'Écriture
- Aide à l'accès à des propositions extérieures de sorties culturelles et de loisirs

La création au cœur de vos vacances

Rencontres culturelles

Dans les centres de vacances adultes et jeunes : spectacles vivants, littérature, cinéma, arts plastiques, Sciences et Techniques, Act'éthiques...

Agenda : recherche par rubrique, lieu, date sur ccas.fr > Culture > [Rencontres culturelles](#)

Les séjours à thème Arts et culture

• ccas.fr > Culture lien vers Vacances > [Passion Arts et culture](#)

Les séjours événements culturels

• ccas.fr > Culture lien vers Vacances > [Séjours événements culturels](#)

Visions sociales dans le cadre du Festival de Cannes


• ccas.fr > Culture > [cinéma](#)

Contre Courant pendant le Festival d'Avignon

• ccas.fr > Culture > [spectacles vivants](#)



Rencontre culturelle
Mammoth Toujours
à Morillon, le 23 février 2012



Festival Contre Courant
Partitions de la Cie Sylvain Groud
à La Barthelasse, le 8 juillet 2011

Rencontre sportive nationale
Tournoi de foot-ball « Jean Dufлот »
CMCAS Valence, le 27 septembre 2008



Activités physiques et sportives

Favoriser les pratiques, sources de bien-être

Clubs sportifs de CMCAS

Renseignez-vous auprès de votre CMCAS

Renseignez-vous
auprès de votre
CMCAS

Rencontres sportives nationales

Les rencontres sportives avec la CCAS et vos CMCAS :

Infos pratiques : agenda, affiches des disciplines, dossiers d'inscription, bourse des équipiers, résultats sur ccas.fr > Sports > [Rencontres sportives nationales](#) et auprès de votre CMCAS

Séjours sportifs dans les centres de vacances CCAS

- Séjours à thème sportifs
- Semaines multi-activité : sports associés à une activité culturelle
- Activités physiques et sportives

ccas.fr > Sports > [Séjours](#)

Événements sportifs

Séjours pour assister ou participer à des événements sportifs

ccas.fr > Sports > [Événements](#)

Partenariats sportifs

Retrouvez toutes les fédérations partenaires sur ccas.fr > Sports > [Partenariats](#)

Clubs nationaux :

- ANEG (Aéroclub national des électriciens et gaziers) : 5 disciplines (aéromodélisme, parachutisme, vol à voile, vol libre et vol moteur ULM) et 50 sections de sports aériens
- PHILAT'EG : 55 clubs de philatélie des IEG
- RCN-EG (Radioclub national des électriciens et gaziers) : activité de radio amateur

[À découvrir sur ccas.fr](http://ccas.fr) > Sports > [Clubs nationaux](#)



Séjour à thème sportif
Passion Free Ride
à Mégève, le 16 janvier 2012

Photos : Eric Baz, Mylène Zizzo/CCAS

Bon à savoir !

Pour connaître toutes les activités de proximité, consultez le journal de votre CMCAS ou connectez-vous sur son site internet !

Assurances et Prévoyance

Avec les contrats groupes, la Ccas assure !

• **Assurances à la personne** : IDCP prévoyance complémentaire* (infirmité, invalidité, décès), assurance dépendance, contrat obsèques, couverture supplémentaire maladie pour les retraités, assurance scolaire, assurance animaux domestiques, responsabilité civile vie privée

[ccas.fr > Assurances > ma famille et moi](#)

• **Assurances de biens** : habitation, auto, moto

[ccas.fr > Assurances > mes biens](#)

• **Assurances loisirs** : sports d'hiver et loisirs, carte loisirs, contrat chasse

[ccas.fr > Assurances > mes loisirs](#)

Retrouvez toute l'offre d'assurances, les informations, la foire aux questions, le simulateur de calcul de cotisations... sur [ccas.fr > Assurances](#)
Renseignez-vous auprès de votre SLVie/CMCAS.

* prévoyance complémentaire au régime obligatoire pour tous les salariés actifs statutaires

Valentin, Mathis
et leurs Parents
en Avignon, le 8 août 2011

Bon à savoir !

Trouvez votre interlocuteur sur
[ccas.fr > Assurances > contacts utiles](#)



Santé, action sanitaire et sociale

*Votre protection sociale élargie grâce à des droits complémentaires !
Droit commun, statutaire, activités sociales*

• **Aides à la famille et à la personne**, aux pensionnés, aux personnes en situation de handicap, information sur l'assurance et la prévoyance, aides au logement, aux vacances

Quelques exemples : garde d'enfants (Cesu), soutien scolaire, aide ménagère, prestations mobilité et autonomie, séjours pluriels, couverture supplémentaire maladie...

Votre SLVie/CMCAS vous informe sur les aides et prestations auxquelles vous avez droit, elle vous oriente vers les interlocuteurs à solliciter et vous accompagne dans vos démarches. Elle étudie toute situation sociale particulière.

N'hésitez pas à la contacter !

Retrouvez en détail tous les droits dont vous pouvez bénéficier, les interlocuteurs à contacter dans le *Guide de la protection sociale*, à consulter ou télécharger sur ccas.fr > [Social et Santé](#) et disponible auprès de votre SLVie/CMCAS.

• **Vos activités sociales ont élaboré** un projet de santé qui trouve sa déclinaison dans les séjours de vacances et dans les actions de prévention en santé organisées par votre SLVie/CMCAS souvent en partenariat avec d'autres acteurs de la santé, notamment avec la Camieg (Caisse d'assurance maladie des IEG).

• **Réseau santé** : vous pouvez accéder à des centres de soins mutualistes et des maisons d'accueil spécialisées, propriété des activités sociales ou dans le cadre de partenariats.

Brochures d'information, coordonnées des centres de santé et maisons d'accueil spécialisées disponibles sur ccas.fr > [Social et Santé](#) et auprès de votre SLVie/CMCAS.

Cécile et sa fille Laura
Centre de vacances
La Barre de Monts, le 3 août 2011

Photo : Julien Millet/CCAS

Bon à savoir !

À votre disposition en cas d'urgence sanitaire ou sociale,
le numéro vert social : 0 800 945 965 (appel gratuit)



Salon européen de l'Éducation
Cuisine et découverte de senteurs
Équipe CCAS à Paris, le 24 novembre 2011

Restauration

*Sur le lieu de travail, ou en vacances,
le plaisir dans l'assiette*

La restauration méridienne

Les restaurants méridiens gérés par la CCAS, au nombre de 113 sur tout le territoire français, produisent près de 6 millions de repas/an au profit des agents des IEG en activité. Les agents, usagers de la restauration méridienne à la CCAS ou dans les restaurants interentreprises, payent en fonction de leurs revenus (NR et échelon). Le coût du repas est financé par la participation de l'agent et par une subvention de la CCAS et des employeurs.

La CCAS et les équipes professionnelles de la restauration collective développent une «pause» méridienne avec une offre variée, équilibrée et de qualité.

Rapprochez-vous de votre SLVie/CMCAS pour l'ouverture de vos droits d'accès à la restauration (et leur mise à jour ultérieure) et l'acquisition de votre «carte restaurant».

Bon à savoir !

Un droit inscrit dans le Code du travail pour tous les salariés ! Parmi les agents en activité des IEG, 2 sur 3 disposent d'un restaurant CCAS ou Interentreprises. Mais, hélas 1 sur 3 ne dispose pas de solution de restauration méridienne.

La restauration en vacances

- En pension, ou demi-pension, la CCAS vous offre une restauration de qualité à travers ses recettes régionales ou internationales pour favoriser la découverte de saveurs nouvelles.
- Les Menus plaisirs s'invitent dans vos centres de vacances proposant le service des plats cuisinés à emporter à travers une gamme de formules variées. Cette prestation est mise en œuvre en fonction de la fréquentation des centres - à vérifier avant votre inscription.

Consultez ccas.fr > *Vacances*

Bon à savoir !

Pour repérer rapidement le type de restauration qui vous correspond, cliquez sur Centres de vacances > rechercher > plus de critères > restauration



Acteurs solidaires

La solidarité en actes en France et à l'international

Les activités sociales participent à des actions de solidarité dans de nombreux domaines : droit à l'énergie pour tous, don du sang, sensibilisation au don d'organes, handicap... en partenariat avec les associations dans des manifestations comme la Course du cœur, le Téléthon, la Semaine du handicap, la journée mondiale contre le Sida...

Elles s'impliquent dans le combat pour l'eau dans le monde avec la fondation France Libertés.

Elles s'associent aux campagnes Actions solidarité, aide aux sinistrés... du Secours populaire français à travers la Fédération nationale des électriciens et gaziers par un abondement des dons des agents des IEG.

Les activités sociales s'engagent aussi dans :

- » une démarche de développement durable social et solidaire :
 - édition d'une Charte, du Passeport du voyageur éthique à l'étranger...
 - soutien à la consommation de produits du commerce équitable, tri sélectif...
- » le tourisme responsable, équitable et solidaire : des formules et des destinations négociées auprès d'un réseau de partenaires sélectionnés.
- » les projets d'aide au développement à l'international présentés par des électriciens et gaziers auxquels elles apportent un appui financier : à partir de ces actions, la CCAS et ses partenaires associatifs proposent les Voyages solidaires.

En savoir plus : ccas.fr > *Vacances* : vacances alternatives, tourisme responsable, voyages solidaires et associatifs, et auprès de votre SLVie/CMCAS



Louise en Séjour Bleu
Maison familiale CCAS
à Morgat, le 12 février 2011

VOS CMCAS

Agen	05 53 69 56 81
Alençon	02 33 32 45 83
Angoulême	05 45 61 59 90
Anjou - Maine	02 43 24 34 11
Ardennes - Aube - Marne	03 26 04 94 31
Aude - Pyrénées-Orientales	08 10 10 35 00
Avignon	04 90 13 25 32
Bayonne	05 59 72 88 00
Berry - Nivernais	08 10 18 36 58
Bourgogne	03 80 50 90 00
Bourg-en-Bresse	04 74 32 38 00
Caen	02 31 54 41 41
Cahors	05 65 20 61 80
Chartres - Orléans	02 38 54 70 00
Cherbourg	02 33 88 78 40
Clermont-Ferrand - Le Puy	04 73 34 55 69
Corse	04 95 29 46 00
Dauphine - Pays de Rhône	04 76 20 80 80
Essonne	01 69 13 25 33
Finistère - Morbihan	02 98 52 34 45
Franche-Comté	03 80 50 90 00
Gap	04 92 40 33 90
Gironde	05 57 01 89 89
Guadeloupe	05 90 41 90 20
Guyane	05 94 29 91 40
Haute Bretagne	02 96 62 42 00
Haute-Normandie	02 35 73 83 88
Hauts-de-Seine	01 49 67 22 01
La Rochelle	05 46 00 54 30
Languedoc	08 10 17 07 00
Limoges	05 55 44 22 88
Littoral Côte d'Opale	03 21 10 33 80
Loire	08 10 34 53 20
Loire-Atlantique - Vendée	02 40 38 70 00
Lorraine Sud - Haute-Marne	03 83 36 89 69

Lyon	04 72 83 31 38
Marseille	04 91 17 54 54
Martinique	05 96 60 74 29
Metz EDF	03 87 56 60 36
Metz Régie	03 87 34 44 44
Montluçon	04 70 03 54 70
Moulins - Vichy	04 70 20 73 20
Mulhouse	08 10 68 01 68
Nice	04 92 00 85 20
Niort	05 49 09 91 90
Nord - Pas-de-Calais	03 28 53 16 00
Paris	01 53 38 00 52
Pau	05 59 72 88 00
Pays de Savoie	04 50 65 38 65
Périgueux	05 53 06 50 48
Picardie	03 22 45 13 67
Poitiers	05 49 44 29 70
Réunion	02 62 41 71 91
Rodez	05 65 67 03 46
Saint-Martin-de-Londres	04 67 67 07 54
Saint-Pierre-et-Miquelon	05 08 41 04 23
Seine-et-Marne	01 64 41 53 60
Seine-Saint-Denis	01 49 34 29 65
Strasbourg - Sélestat	03 88 37 66 00
Thionville	03 82 55 52 76
Toulon	08 10 11 09 19
Toulouse	08 10 25 01 20
Tours - Blois	02 47 48 50 16
Tulle - Aurillac	05 55 20 22 84
Val-de-Marne	01 41 77 68 11
Val-d'Oise	01 30 31 47 18
Valence	04 75 78 15 00
Valenciennes	03 28 53 16 55
Yvelines	contactez votre SLVie
Mayotte	En cours de constitution

- les sites internet sont accessibles par un lien direct sur ccas.fr > votre CMCAS

Immeuble René-Le Guen • 8, rue de Rosny • BP 629 • 93104 Montreuil Cedex



Comité de Coordination des CCAS
Ministère de l'Énergie
Direction de l'Énergie

www.ccas.fr



activités
sociales
de l'énergie